

Province de HAINAUT
Arrondissement de TOURNAI
Administration Communale
de et à Place n°2 – 7750 MONT-DE-L'ENCLUS

MONT-DE-L'ENCLUS, le 26 juin 2018

Tél. 069/768263 – 069/769169
Fax. 069/769782

Site internet : <http://www.montdelenclus.be>
E mail général : info@montdelenclus.be
E mail secrétariat général : delaunoy.ch@montdelenclus.be

ARRETE DE POLICE

Vu l'accord de principe délivré par le Collège communal en date du 13 novembre 2017 pour l'organisation de la 2^e.édition du W-Festival sur notre territoire – Organisateur « AMG Group - Monsieur DE RIDDER Erik, Chief Éditeur Festival Promotor - aux dates suivantes : les 15-16-17-18 et 19 août 2018 ;

Vu l'approbation du dossier sécurité et le résultat de la grille « CoAmu par les différentes disciplines : Score 31 – Niveau 4 ;

Vu l'autorisation délivrée ce jour par le Collège communal ;

Attendu que ces festivités auront lieu sur le territoire d'Orroir – Rue Couture d'Orroir ;

Considérant de plus que cet événement se déroulera en plein air, qu'un camping sera mis à disposition des participants et que dès lors une circulation accrue risque de provoquer certaines nuisances en matière de circulation ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des participants mais également des autres usagers de la voie publique ;

Considérant que la commune a pour mission de faire jouir les habitants d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publique ;

Considérant les nombreuses réunions préparatoires au niveau sécurité en vue de la bonne organisation de cet événement ;

Vu l'avis technique donné par Monsieur PLUME Hugues, Inspecteur principal au sein de la Zone de Police du Val de l'Escaut en date du jeudi 28 juin 2018 ;

Vu l'article L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

ARRETE : à l'unanimité

Article premier :

✓ Stationnement interdit et circulation sens unique

Rue des Fusillés
Rue des Courbes
Rue de l'Alouette

✓ Stationnement interdit

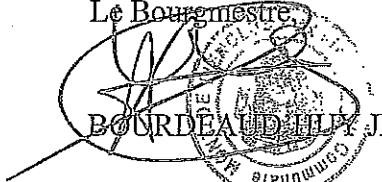
Place d'Orroir
Rue Couture d'Orroir jusqu'au carrefour Vertbreucq/Caumont

Pose de panneaux : C1, F19, E1, C43 30 km/h + festivités locales

- A partir du mercredi 15 août 2018 – 12H00 jusqu'au
dimanche 20 août 2018 – 12H00 -

Art.2 : Une expédition du présent arrêté sera remise

- à l'organisateur ;
- aux habitants des rues concernées ;
- au Greffe du Tribunal de Première Instance, Justice de Paix,
Zone de Police du Val de l'Escaut, Service TEC, aux Services
de secours de Tournai – Renaix et Avelgem
- + Insertion au niveau du site internet communal.

Le Bourgmestre,

BOURDEAUD'HELY JP
